

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mercredi 8 décembre 2021

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 37

Membres présents : 82

Pouvoirs : 8

Membres votants : 89 (Monsieur HAUTECHAUD Patrick ne prend pas part au vote)

Date de la convocation : 02/12/2021

L'an deux mille vingt et un et le mercredi huit décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BEAUMONT Caroline, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOULAYE Guillaume, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BOZEC Sandrine, Madame HEULARD Marine, Madame CAMUS Danielle, Madame CANU Françoise, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COUTEL Philippe, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DUTEIL Myriam, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur JEHANNE Eric, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Madame MACHADO Céline, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame MUSSET Josette, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Madame PREYRE Françoise, Monsieur PRIVE Bruno, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur THOUIN Michel, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur DIEULLE François, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe.

Etaient absents/excusés : Monsieur AGASSE Francis, Madame BARTHOW Anne, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GUEDON Sonia, Madame HEUDE Claudine, Monsieur LCAVELIER DESETANGS Rémy, Monsieur LUCAS Yannick, Monsieur PETIT Donatien, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur WIENER Guillaume.

Pouvoirs : Madame BACHELOT Marie-Line pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame GOULLEY Martine pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur LERAT Sébastien pouvoir à Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur CHOLEZ Manuel, Madame

RODRIGUE Colette pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur ROEHM Sébastien pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame TURMEL Françoise pouvoir à Monsieur LEMERCIER Gérard, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

Délibération n° 227/2021 : Subvention à l'association ACCES pour la mise en œuvre de sa plateforme de mobilité solidaire

L'offre existante sur le territoire en matière de transport n'est pas toujours adaptée et répond de façon imparfaite aux besoins spécifiques des usagers, particulièrement pour accéder aux emplois à horaires décalés, fragmentés ou localisés dans certaines zones mal desservies.

Pour répondre aux problèmes de mobilité des publics les plus fragilisés ; l'association ACCES anime une Plateforme de Mobilité Solidaire et propose un accueil des publics fragiles en matière de mobilité afin de réaliser en premier lieu une évaluation fine de leurs besoins et difficultés en termes de déplacements puis de proposer différentes solutions de mobilité allant du transport en commun au prêt d'un véhicule motorisé et non motorisé. Cet accompagnement individualisé est contractualisé, suivi et évalué pour l'ensemble des participants à l'action.

La plateforme de mobilités regroupe plusieurs services :

- **Une aide à la préparation du permis de conduire avec l'Auto-Ecole Sociale** pour favoriser l'accès au permis de conduire avec un accompagnement adapté et renforcé du code de la route et de la conduite ;
- **La mise à disposition de véhicules 2 roues, 4 roues avec et sans permis ;**
- La mise en œuvre d'un **service de transport individualisé « le Pass Mobilité Senior »**, pour les personnes âgées de 60 ans et plus pour répondre au mieux à leurs difficultés de mobilité ;
- **Un garage solidaire** pour réaliser des prestations d'entretien des véhicules 4 roues, et un accompagnement à l'entretien de son véhicule.

Le bilan d'activité de la plateforme sur les 3 dernières années (2018, 2019, 2020) indique que :

- 260 personnes ont bénéficié d'un prêt de véhicules (véhicules 2 roues et voitures)
- 34 personnes ont participé à un accompagnement sur le permis de conduire
- 144 personnes ont été transportés dans le cadre du service de transport pour les personnes âgées de 60 ans et plus (mis en place à partir de 2019)

Le coût annuel de la plateforme de mobilité pour 2021 est de 238 700 €.

La plateforme de mobilité d'ACCES participe à l'objectif de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, dans le cadre de sa compétence mobilité, de permettre à tous les habitants et notamment aux plus modestes, de pouvoir se déplacer sur le territoire.

Pour soutenir le fonctionnement de cette plateforme de mobilité solidaire, il est proposé que l'Intercom apporte une contribution financière à l'association ACCES d'un montant de 18 000 € pour l'année 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu la Loi 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu la délibération n°21/2021 du 23 mars 2021 portant modification statutaire avec prise de la compétence mobilité par l'Intercom Bernay Terres de Normandie à partir du 1^{er} juillet 2021 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **ACCORDE** le versement d'une subvention à ACCES tel qu'indiqué dans la présente délibération;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'attribution et au versement cette subvention.

Résultats du vote au scrutin ordinaire : (Monsieur HAUTECHAUD Patrick ne prend pas part au vote)

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
82	8	89	0	89	0	89

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20211208-227_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2021

Affichage : 21/12/2021

